



Ligue Francophone | Province de Football en Salle | de Liège

APPEL À CANDIDATURES

Rejoignez la Commission Sportive Interprovinciale !

Vous souhaitez contribuer activement au développement et au bon déroulement des compétitions interprovinciales ?

La Ligue Francophone de Football en Salle (L.F.F.S.) recherche des membres motivés pour rejoindre sa Commission Sportive Interprovinciale qui doit prochainement être mise en place.

En tant que membre de cette Commission, vous participerez, sans que cette liste soit exhaustive, à :

- l'organisation des compétitions interprovinciales avec le secrétariat fédéral,
- l'examen des rapports d'arbitres, réclamations, plaintes ou litiges liés à ces compétitions.

Profil recherché

- Vous êtes âgé de plus de 18 ans, jouissez de ses droits civils et politiques et êtes affilié à la L.F.F.S. par l'intermédiaire d'un cercle.
- Vous n'êtes pas sous le coup d'une suspension avec ou sans sursis et n'avez pas subi une sanction de plus de treize semaines à la L.F.F.S. ou dans toute autre fédération sportive au cours des trois dernières saisons.
- Vous faites preuve d'impartialité, de rigueur, de sens des responsabilités.
- Vous avez une connaissance du fonctionnement des compétitions sportives.
- Vous êtes disponible pour participer aux réunions de la commission (en principe, en moyenne, une par mois, en un lieu central de la Fédération Wallonie/Bruxelles à fixer) et assurer le suivi des dossiers dans les délais impartis.

Dépôt des candidatures

Les candidatures sont à envoyer au plus tard le 15/09/2025 au secrétariat de la Province de Liège, par courriel, à l'adresse secretaire@lffs-liege.be ou, par courrier simple ou recommandé, à M. Philippe PITZ, L.F.F.S.-Liège, Rue de Berneau 24, 4600 VISE.

Elles seront immédiatement transmises au secrétariat général de la L.F.F.S. qui vous enverra un accusé de réception dans les 48 heures.

Idéalement, une lettre de motivation expliquant vos atouts et, le cas échéant, toute référence utile y sera jointe.

Sélection

Les candidatures seront étudiées par le Conseil d'Administration, qui nommera les membres et validera ainsi la composition de la commission.